

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Réalisation de 6 parcelles lysimétriques dans le cadre d'un programme de recherche et de traitement de sols pollués par phytoremédiation à HOMECOURT

Par arrêté préfectoral du 5 août 2020, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture d'une enquête publique de 32 jours, **du mardi 1^{er} septembre au vendredi 2 octobre 2020 inclus**, portant sur la demande présentée par l'UNIVERSITE DE LORRAINE – Groupement d'Intérêt Scientifiques sur les Friches Industrielles (GISFI) – afin d'obtenir l'autorisation de réaliser 6 parcelles lysimétriques sur le territoire de la commune de HOMECOURT – 6 rue Nicolas Copernic sur le site de l'ancienne cokerie.

Ce dispositif permettra d'étudier le traitement de terres polluées par phytoremédiation en utilisant les propriétés agronomiques des plantes hyper-accumulatrices afin de récupérer les métaux (principalement Nickel et Cobalt).

L'enquête publique se déroulera à la mairie de HOMECOURT, commune sur le territoire de laquelle se trouve le projet.

Madame Guylène CAILLARD, agent de voyage, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment une étude d'impact, ainsi qu'un avis émis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Grand Est et la réponse du pétitionnaire à cet avis, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- à la mairie de HOMECOURT aux jours et heures d'ouverture habituels au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00) ainsi que lors des permanences assurées par la commissaire enquêteur selon les modalités précisées ci-après ;
- sur le site internet de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (Rubrique « Politiques Publiques » – « Enquêtes publiques » – « Tableau des enquêtes en cours ») ;
- sur le site internet dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/projet-agromine>
- sur un poste informatique accessible sur rendez-vous à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6 rue Sainte Catherine à NANCY) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :
 - par mail : pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr ;
 - par téléphone : 03 83 34 27 80.

Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, sur sa demande et à ses frais, en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Préfecture de Meurthe-et-Moselle – Service de la coordination des politiques publiques – Bureau des procédures environnementales – 1 rue Préfet Claude Erignac – CS 60 031 – 54 038 NANCY Cedex.

Toute personne peut demander à obtenir des informations sur le projet en adressant une demande écrite au responsable du projet à l'adresse suivante : Université de Lorraine – Groupement d'Intérêt Scientifiques sur les Friches Industrielles (GISFI) – À l'attention de Mme ENJELVIN Noële – 34 Cours Léopold – BP 25 233 – 54 052 NANCY Cedex

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance transmise à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de HOMECOURT – A l'attention de Mme Guylène CAILLARD, commissaire enquêteur – 9 rue Georges Clemenceau – 54 310 HOMECOURT ;
- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de HOMECOURT aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-avant ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/projet-agromine>
- directement auprès de la commissaire enquêteur, lors de ses permanences qui se tiendront à la mairie de HOMECOURT aux jours et heures suivants :
 - mardi 1^{er} septembre 2020 de 9h00 à 11h00 ;
 - lundi 7 septembre 2020 de 13h30 à 15h30 ;
 - samedi 19 septembre 2020 de 9h30 à 11h30 ;
 - mercredi 23 septembre 2020 de 17h00 à 19h00 ;
 - vendredi 2 octobre 2020 de 15h00 à 17h00.

Le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune de HOMECOURT et devra notamment respecter les consignes suivantes :

- se munir d'un masque ;
- se désinfecter les mains avant de consulter le dossier et/ou le registre d'enquête ;
- se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre d'enquête ;
- respecter les règles de distanciation sociale.

À l'issue de la procédure d'instruction, et après consultation éventuelle du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, le préfet de Meurthe-et-Moselle peut accorder ou refuser la demande d'autorisation environnementale présentée par l'UNIVERSITE DE LORRAINE. L'éventuelle décision d'autorisation sera assortie du respect de prescriptions.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- à la mairie de HOMECOURT aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1 rue Préfet Claude Erignac – 54 000 NANCY) sur rendez-vous selon les modalités définies ci-avant ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (Rubriques « Politiques publiques » – « Enquêtes publiques » – « Tableau des enquêtes en cours ») .